

Courrier des lecteurs

Nous avons reçu plusieurs lettres concernant la question de l'infaillibilité du magistère ordinaire de l'Église.

Un lecteur du Sud-Ouest nous écrit en nous transmettant un texte de Mgr Bertone ¹ d'où il conclut :

Il y a donc ici une contradiction évidente avec notre position puisque notre Fraternité [Saint-Pie X] (...) affirme que seul le magistère extraordinaire est infaillible ! Ce qui est, ne nous en déplaît, *inexact*.

Je vous laisse tirer objectivement les réflexions qui s'imposent de cette opposition (qui remet en cause notre position *adoctrinale* dans le combat de la foi...).

Ne pouvant pas, pour des *raisons de foi*, accepter le concile Vatican II reconnu par le pape, à qui nous sommes pourtant *tenus d'obéir* ; ne pouvant pas verser dans le « sédévacantisme » car, jusqu'à *preuve du contraire*, aux yeux des hommes le Pape a été *validement* élu par un conclave et venant de prendre conscience de la *déformation de la doctrine* faite par notre Fraternité Saint-Pie X, je vous demande, avec humilité, d'essayer de me répondre en avançant une proposition qui soit *conforme à la doctrine de l'Église* et qui nous *permette d'expliquer objectivement les déraillements du magistère ordinaire*

¹ — Mgr Tarcisio Bertone est secrétaire de la Congrégation de la Doctrine de la Foi et le texte en question est l'article « A propos de la réception des documents du magistère et du désaccord public » paru dans la DC 2153, 1997, p. 108-112.

infaillible actuel.

Il y a dans le texte de Mgr Bertone bien des affirmations exactes. En particulier lorsqu'il expose que l'Église n'est pas seulement infaillible dans les jugements solennels (définitions *ex cathedra*, dogmes définis dans les conciles), mais aussi dans son magistère ordinaire et universel (= MOU). Nous avons rappelé cette doctrine enseignée par le concile Vatican I déjà à plusieurs reprises dans notre revue, par exemple dans le numéro 24, p. 45 et dans le numéro 23, p. 21 en note et p. 54.

Cette doctrine est bien entendu aussi celle de la Fraternité Saint-Pie X.

Par contre il est tout à fait faux de dire que les nouveautés du concile Vatican II (ou de l'après concile) nous sont proposées par le MOU. Nous avons exposé au deuxième congrès de *Si Si No No*² que ces nouveautés ne peuvent se prévaloir ni du MOU, ni même du magistère authentique de l'Église catholique. Et il n'est pas besoin de professer le sédévacantisme pour dire cela. Il suffit de constater que cet enseignement est présenté comme un enseignement nouveau, et qu'il n'est pas affirmé que sa réception est nécessaire au salut. Il y a donc un défaut du côté de la cause matérielle (l'enseignement doit être traditionnel) et du côté de la cause formelle (il doit être présenté avec une

² — *Église et Contre-Église au concile Vatican II, Actes du II^e congrès théologique de Si Si No No, janvier 1996*, Versailles, Publications du Courrier de Rome, 1996, p. 287 et suivant. A noter qu'à la page 312 il faut lire « cause formelle » là où est écrit « cause matérielle ».

certaine autorité, comme nécessaire au salut).

Le texte de Mgr Bertone aborde aussi une autre question, celle d'un magistère ordinaire du pape (= MOP) qui serait infaillible.

Le concile Vatican I a donné quatre conditions pour que le pape soit infaillible dans ses définitions *ex cathedra*. Tout le monde convient que l'on ne doit pas restreindre l'obéissance au pape aux questions définies *ex cathedra*. Mais comment savoir si le pape est infaillible dans son enseignement ordinaire ?

Une première condition est certainement la conformité de l'enseignement pontifical avec l'enseignement de la Tradition selon la parole de saint Paul : « Mais quand nous-mêmes, quand un ange venu du ciel vous annoncerait un autre Évangile que celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème ! Nous l'avons dit précédemment, et je le répète à cette heure, si quelqu'un vous annonce un autre Évangile que celui que vous avez reçu qu'il soit anathème ! » (Gal 1, 8-9).

Dom Paul Nau a étudié cette question du magistère ordinaire du pape, et il dit que pour qu'il y ait infaillibilité, il faut *continuité* et cohérence de l'enseignement pontifical ¹. Par conséquent le magistère ordinaire pontifical doit se répéter pendant un certain temps pour être infaillible ².

¹ — Dom NAU P., « Le magistère pontifical ordinaire, lieu théologique », *Revue Thomiste*, juillet-septembre 1956, p. 406 sq.

² — La raison nous semble être la suivante : par suite de la primauté du siège de Pierre, si le pape répète pendant un certain temps la même doctrine, sans qu'il y aient de protestations dans l'épiscopat, il y a nécessairement acceptation par l'ensemble de l'épiscopat et on se retrouve dans le cas de

Un autre lecteur du Sud-Ouest, après avoir rappelé que l'Église dispose d'un double mode d'infaillibilité (jugements solennels, MOU), nous écrit :

La soumission et la communion avec le Souverain Pontife est une condition nécessaire de l'orthodoxie (enseignement *et praxis*) et du salut éternel (Boniface VIII, *Unam sanctam*, 18 novembre 1302, Dz 469, etc.). Comment expliquez-vous la situation actuelle ?

Il est bien clair que nous n'avons pas de « solution toute faite » pour expliquer la situation actuelle. Lorsque nous refusons d'obéir aux réformes et de souscrire aux enseignements post-conciliaires, c'est parce que ces réformes et ces enseignements sont condamnés par le magistère infaillible antérieur. Lorsque Mgr Lefebvre s'est trouvé devant le pape Paul VI en 1976, il lui a expliqué le cas de conscience devant lequel il se trouvait : devait-il obéir aux nouvelles orientations ou bien s'en tenir à l'enseignement traditionnel de l'Église ? Paul VI a éludé la question.

C'est bien ce qui se passe depuis 30 ans. Les traditionalistes font remarquer la non cohérence du magistère actuel avec le magistère passé, et on leur répond : « obéissez », ce qui ne résout pas le problème.

Dans cette situation, la solution catholique est de s'en tenir au magistère qui a le plus d'autorité, à savoir le

l'infaillibilité du magistère ordinaire et universel. L'acceptation par l'ensemble de l'épiscopat est un signe de l'infaillibilité du magistère pontifical, elle n'en est pas la cause, cette cause étant une assistance particulière de l'Église de Rome.

magistère passé qui a engagé son infailibilité.

Quant à juger des productions du magistère actuel, seuls les membres de l'Église enseignante (c'est-à-dire le pape et les évêques) pourront le faire avec autorité¹. Mais pour cela il faut attendre qu'ils reviennent à la Tradition, afin que leur magistère soit un magistère authentique (au sens théologique du mot, c'est-à-dire un magistère qui ait une autorité sur les consciences). Actuellement l'Église suit Notre-Seigneur au tombeau et c'est le

¹ — Chaque fidèle peut juger les erreurs actuelles à la lumière de la Tradition et de la raison. Mais son jugement n'a pas d'autorité, il ne peut l'imposer aux autres. Seuls les représentants de l'Église enseignante pourront condamner les erreurs actuelles avec autorité.

grand silence du Samedi Saint. Le communisme, dit-on, a été vaincu. Mais c'est l'Église tout entière qui est devenue l'Église du silence.

Pas tout entière absolument. L'Église étant indéfectible, il était nécessaire que quelques représentants de l'Église enseignante continuent de transmettre l'enseignement du magistère traditionnel. D'où la nécessité des sacres d'évêques réalisés par Mgr Lefebvre et Mgr de Castro Mayer le 30 juillet 1988, et dont nous fêtons le dixième anniversaire. Ces sacres assurent la pérennité de l'Église en attendant la résurrection du dimanche de Pâques.



LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !